

Bachelier : instituteur préscolaire

HELHa Braine-le-Comte Rue des Postes 101 7090 BRAINE-LE-COMTE	Tél : +32 (0) 67 55 47 37	Fax : +32 (0) 67 55 47 38	Mail : edu-braine@helha.be
HELHa Gosselies Rue de l'hôtel Saint-Jacques 4 6041 GOSSELIES	Tél : +32 (0) 71 35 29 34	Fax : +32 (0) 71 35 41 28	Mail : edu-gosselies@helha.be
HELHa Leuze-en-Hainaut Tour Saint-Pierre 9 7900 LEUZE-EN-HAINAUT	Tél : +32 (0) 69 67 21 00	Fax : +32 (0) 69 67 21 05	Mail : edu-leuze@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE 48 Education corporelle et psychomotricité 2			
Code	PEPS2B48PS	Caractère	Obligatoire
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	4 C	Volume horaire	60 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	HELHa Braine-le-Comte Nathalie ANDRE (nathalie.andre@helha.be) HELHa Gosselies Tom CALLENS (tom.callens@helha.be) HELHa Leuze-en-Hainaut Micheline SCHLIKKER (micheline.schlikker@helha.be)		
Coefficient de pondération	40		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Education Corporelle et Psychomotricité sont les sujets directeurs de cette 3^{ème} UE disciplinaire sur les 4 réparties sur l'ensemble de la formation. On y poursuit le travail amorcé au bloc 1 avec les futur(e)s enseignant(e)s au niveau des SAVOIRS, SAVOIR FAIRE et SAVOIR ETRE liés au développement harmonieux de l'enfant en lien avec les apprentissages scolaires.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

- Compétence 1 **Communiquer de manière adéquate dans la langue d'enseignement dans les divers contextes liés à la profession**
 - 1.2 Utiliser la complémentarité du langage verbal et du non verbal
- Compétence 4 **Entretenir un rapport critique et autonome avec le savoir scientifique et oser innover**
 - 4.3 Mettre en question ses connaissances et ses pratiques
- Compétence 5 **Développer une expertise dans les contenus enseignés et dans la méthodologie de leur enseignement**
 - 5.2 S'approprier les contenus, concepts, notions, démarches et méthodes de chacun des champs disciplinaires et psychopédagogiques
 - 5.3 Mettre en oeuvre des dispositifs didactiques dans les différentes disciplines enseignées
- Compétence 6 **Concevoir, conduire, réguler et évaluer des situations d'apprentissage qui visent le développement de chaque élève dans toutes ses dimensions**
 - 6.2 Choisir des approches didactiques variées, pluridisciplinaires et appropriées au développement des compétences visées dans le programme de formation
 - 6.4 Mobiliser l'ensemble des savoirs méthodologiques, pédagogiques et psychologiques dans la conduite de toute activité d'enseignement-apprentissage

Acquis d'apprentissage visés

1. Au terme de l'UE, l'étudiant sera capable de s'approprier des concepts différents du bloc 1 liés au fonctionnement corporel de l'enfant et d'en tenir compte dans l'élaboration d'une activité d'enseignement.
2. Au terme de l'UE, l'étudiant sera capable d'utiliser ses connaissances didactiques et méthodologiques liées au développement corporel et psychomoteur de manière adaptée dans leurs préparations et pratiques.
3. Au terme de l'UE, l'étudiant sera capable de pratiquer, maîtriser et mettre en œuvre de nouvelles techniques d'éducation corporelle exploitées dans le cours, pour lui-même et/ou lors de leurs activités d'enseignement.
4. Au terme de l'UE, l'étudiant sera capable de mobiliser les connaissances propres à la théorie psychomotrice et au développement corporel pour les appliquer lors d'approches didactiques interdisciplinaires.

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

PEPS2B48PSA Éducation corporelle et psychomotricité 60 h / 4 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Les 40 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

PEPS2B48PSA Éducation corporelle et psychomotricité 40

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Dispositions complémentaires relatives à l'UE

Néant

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2022-2023).

Bachelier : instituteur préscolaire

HELHa Leuze-en-Hainaut Tour Saint-Pierre 9 7900 LEUZE-EN-HAINAUT
Tél : +32 (0) 69 67 21 00 Fax : +32 (0) 69 67 21 05 Mail : edu-leuze@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Education corporelle et psychomotricité			
Code	22_PEPS2B48PSA	Caractère	Obligatoire
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	4 C	Volume horaire	60 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Micheline SCHLIKKER (micheline.schlikker@helha.be)		
Coefficient de pondération	40		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Cette UE contribuera à faire prendre conscience à l'étudiant de l'importance des activités psychomotrices dans le développement de l'enfant et de l'impact de celles-ci sur les apprentissages scolaires.

Elle complètera la formation du bloc 1 en diversifiant les approches et les méthodes d'apprentissage en psychomotricité.

Elle mettra les étudiants en situation concrète d'enseignement.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

1. Au terme de l'UE, l'étudiant devra être capable d'utiliser des concepts différents du bloc 1 liés au fonctionnement corporel de l'enfant et d'en tenir compte dans l'élaboration d'une activité d'enseignement.
2. Au terme de l'UE, l'étudiant devra être capable d'appliquer des connaissances didactiques et méthodologiques liées au développement corporel et psychomoteur de manière adaptée dans ses préparations et ses pratiques.
3. Au terme de l'UE, l'étudiant devra être capable de pratiquer, maîtriser et mettre en œuvre de nouvelles techniques d'éducation corporelle exploitées dans le cours, pour lui-même et/ou lors de ses activités d'enseignement.
4. Au terme de l'UE, l'étudiant devra être capable de mobiliser les connaissances propres à la théorie psychomotrice et au développement corporel pour les appliquer lors d'approches didactiques interdisciplinaires.

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

- un cours d'anatomie sur le fonctionnement des systèmes respiratoire et circulatoire (cours théorique précédé d'ateliers pratiques);
- une approche théorique et pratique de la psychomotricité globale et relationnelle ;
- une réflexion menée sur les besoins et les paradoxes des enfants de 2 ans et demi et 3 ans ;
- différentes conduites motrices travaillées en lien avec la pratique et avec des projets pouvant être menés en milieu préscolaire ;
- une approche interdisciplinaire avec d'autres cours ;
- une mise en évidence des apports de la psychomotricité dans l'apprentissage de l'écriture ;
- une exploitation d'activités psychomotrices et de projets à partir d'albums de littérature de jeunesse ;
- une partie pratique qui comprend : des activités, des mises en situation, des applications envisageant les possibilités réelles du terrain avec un matériel divers adapté au préscolaire.

L'enseignant se réserve le droit de modifier ou de compléter cette liste en fonction des besoins et des opportunités.

Démarches d'apprentissage

- Cours théoriques où l'étudiant sera mis en situation de réflexion et où il sera amené à mettre sur pied des activités spécifiques aux notions abordées.
- Mise en situation pratique sous forme de didactiques.
- Les étudiants seront amenés à réfléchir à la conception et à la fabrication de matériel psychomoteur qui sera utilisé lors des stages et à confectionner un fichier de jeux psychomoteurs.
- La formation des étudiants sera également enrichie par différentes activités pratiques : jeux psychomoteurs, activités d'orientation, jeux de coopération, jeux de souffle, ...

Dispositifs d'aide à la réussite

En fin de quadrimestre, un moment de questions / réponses sera organisé ainsi que des révisions.
Il est possible de bénéficier d'un accompagnement individuel lors de la préparation des leçons de stage.

Sources et références

- Revues Ep&S, Paris, Editions Ep&S
- WAUTERS-KRINGS, F., Psychomotricité à l'école maternelle. Les situations motrices au service du développement de l'enfant, Bruxelles, Editions De Boeck, 2009
- DE LIEVRE, B., STAES, L., La psychomotricité au service de l'enfant. Notions et applications pédagogiques, Bruxelles, Editions De Boeck-Wesmael, 1992
- Groupe EPS de recherche-action sur les livres-jeux, Les aventures de Pensatou et Têtenlère. Différents albums (Album et livret d'accompagnement), Paris, Editions Ep&S

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Des documents sont distribués lors des cours. Ces documents, seuls, ne suffisent pas à la maîtrise du cours. Une bonne prise de notes en classe est indispensable.

Des compléments divers peuvent être déposés sur la plateforme connectED.

4. Modalités d'évaluation

Principe

Néant

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière			Trv	15		
Période d'évaluation	Eve	40	Exe	45	Exe	100

Eve = Évaluation écrite, Trv = Travaux, Exe = Examen écrit

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 40

Dispositions complémentaires

En Q1, l'évaluation écrite comprend une partie anatomie et une partie méthodologie.

En Q2, l'examen écrit ne comprend que de la méthodologie.

En Q3, les productions journalières ne seront plus comptabilisées dans la note ; il ne restera que l'examen écrit, c'est-à-dire la note d'anatomie et celle de méthodologie (une partie réussie en Q1 et/ou Q2 sera reportée en Q3).

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2022-2023).